

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1911)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Ces "redzipets" de journalistes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-207917>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
 Administration (abonnements, changements d'adresse),  
 E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
 à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
 GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
 et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
 six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
 Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph

Fr. 1 50

Favey, Grugnuz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen

» 2 50

La vilie malice dô canton de Vaud, par C.-C. Denérèze

» 1 —

L'histoire de Guyaume-Tè, par L. Favrat (encore quelques exemplaires)

» 0 20

(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

danser et dîner au château. Tout le peuple apprit à chanter ma chanson. Les fêtes durèrent dix jours, pour me montrer combien ils m'aimaient.

Une fois se présentèrent trente jeunes filles, vêtues de blanc et de rose, des guirlandes de fleurs à la main, chacune portant une lanterne de papier. La première lut des vers qu'elle avait composés. Puis toutes en chantant nous enlacèrent de leurs chaînes fleuries. La plus belle fut présent à ma femme d'un ruban de ceinture. Ensuite, elles suspendirent les lanternes aux arbres, et l'on dansa au son de la musique qui les accompagnait. Elles rondèrent aussi sur l'air de ma chanson, dont le refrain est :

Ah ! que nous sommes bien ici ;  
 Restons comme nous sommes !

» Matthison \* était présent. C'était un spectacle magnifique de voir sur la terrasse, à la lueur féerique des lanternes, la ronde de ces trente belles jeunes filles. On afficha à la porte de la ville : « Ce quartier célèbre aujourd'hui la fête du seigneur bailli. » On mangeait et on buvait sur les promenades publiques, et tout le peuple entonnait des chansons en mon honneur. On tira même si bravement du canon que le Conseil de Genève crut devoir s'assembler à l'extraordinaire et faire demander par un exprès ce qui s'était passé à Nyon. »

## LE MERLE SANS-CULOTTE

Un fabricant de chandelles, de Lausanne, nommé Rossire, possesseur d'un merle qui sifflait le *Ca tra*, fut dénoncé au bailli de Lausanne, mis en prison pour avoir refusé de nommer l'instituteur de l'oiseau, et n'obtint sa liberté qu'après avoir promis de tuer le coupable. M. d'Erlach craignait que cet oiseau, venant à s'échapper, n'établît une propagande parmi ses pareils et que leur ramage ne fut entaché de patriotism. Un huissier du bailli, nommé Cassat, eut la mission expresse d'assister à l'exécution de ce dangereux *sans-culotte*.

(*Essai sur la Constitution.*) LA HARPE

## SOLDATS DE DEMAIN

Nos « moblots », nos petits « moblots » lournois ont fait, cette semaine, la course qui est le point final de leur campagne de 1910. Ils vont suspendre l'arme au râtelier et non sans regret, certes, car nos futurs soldats ont le feu sacré. Ils manœuvrent et marchent avec un zèle, une correction, un ensemble parfaits. Chacun les admire, chacun en est fier, comme des « cadets » de jadis, plus bons enfants, peut-être, moins soldats, à coup sûr.

On était cadet pour porter l'uniforme et la casquette, pour parader en ville à la facile conquête des jeunes cœurs féminins. On est « moblot » pour faire son apprentissage de futur défenseur de la patrie.

Et nos « moblots » sont populaires, allez ! dans

\* Poète allemand, qui passa deux ans au château de Nyon, chez son ami de Bonstetten.

le vilain, comme dans le beau sexe. D'aucuns même n'ont pu y résister ; ils ont bravement enfourché Pégase, un animal rétif, point du tout facile à monter, sur lequel on n'a pas toujours son assiette et avec lequel on n'est pas toujours sûr d'arriver. Et cela pour chanter nos « moblots ».

Un de nos lecteurs nous adresse, en effet, les couplets suivants, inspirés par nos « moblots » et dédiés à l'un de leurs officiers instructeurs, le capitaine Hoguer, à Lausanne.

## Nos moblots.

Le bon matin, chaque dimanche,  
 Par bise noire, ou bise blanche,  
 Qu'il fasse laid, qu'il fasse beau,  
 Qu'il fasse froid, qu'il fasse chaud,  
 Crânes ! le bâret en bataille,  
 Petits, moyens, de grande taille ;  
 Plus courts souvent que leurs flingots,  
 Ils vont manœuvrer, les « moblots » !

On leur a, comme au militaire,  
 Donné vareuse et molletières.  
 Ils ont yatagan, ceinturon,  
 Et la cocarde du canton.  
 Les plus anciens : « la Vieille Garde »,  
 Ont une étoile à la cocarde...  
 Ça les distingue des « griots »,  
 Ils sont les Grenadiers-Moblots !

On a choisi dans notre armée  
 Des officiers de renommée,  
 Des appointés et des sergents,  
 Des caporaux, des adjudants.  
 Et ce sont eux, chaque semaine,  
 Sans marchander ni temps ni peine,  
 Qui préparent pour les drapeaux  
 La jeune troupe des « moblots ».

Puis, chaque dimanche, en campagne,  
 On tient sermon sur la montagne !  
 C'est à dix heures moins un quart  
 Qu'on fait le culte au Châtelard.  
 Là, point de temple, ni reliques :  
 Les oiseaux chantent les cantiques,  
 Devoir ! Patrie ! et de « Là-Haut »,  
 C'est ce dont on parle aux « moblots » !

Aussi, plus tard, chacun l'espère,  
 Au civil, comme au militaire,  
 Bons citoyens, bons magistrats,  
 Seront dans nos futurs soldats.  
 Et ce sera la récompense  
 De ceux dont le cœur se dépense  
 A vouloir libres, forts et beaux :  
 Nos fils ! nos neveux ! nos « moblots » !

J. SCHWITZGUÉBEL.

## CES « REDZIPETS » DE JOURNALISTES

Un de nos amis qui séjourne en Allemagne nous écrit :

« Il y a quelque temps, dans une petite ville de la Bavière, comme le Conseil communal allait lever sa séance, un des doyens d'âge de l'Assemblée prit la parole en ces termes :

— Avant de nous séparer, laissez-moi, Monsieur le président et Messieurs, émettre un vœu : Je voudrais que la presse, qui suit nos travaux avec autant de bienveillance que d'attention, s'abstînt dorénavant de mentionner l'heure de

clôture de nos séances. Celles-ci, comme vous le savez, sont presque toujours terminées à 9 heures, de sorte qu'il nous est permis de prendre en commun une chope de bière, et même deux. Quelques-uns de nos collègues font une partie de cartes ; d'autres bavillent amicalement pendant un petit quart-d'heure. Bref, une heure sonne à la tour de l'Horloge quand on rejoint ses pénates. Le lendemain, tandis qu'on déjeune sans songer à mal, votre tendre moitié vous brandit tout à coup le journal sous le nez en s'écriant : « Tu rentres à 1 h. du matin du Conseil communal, et la séance a été levée à 9 h... » voilà, ça y est noir sur blanc !... » Ce petit orage conjugal, pourquoi la presse persiste-t-elle à le faire éclater ? Que peut faire à l'humanité en général et à Messieurs les journalistes en particulier que nous achevions nos travaux à 9 heures ?... La séance est levée à 9 heures ! A quoi bon le dire ! à quoi bon troubler la paix des ménages !... Je propose donc que notre vénéré président fasse auprès des reporters une démarche dont, en hommes de bon sens, ils saisiront sans peine le bien-fondé... »

Cette motion fut votée à l'unanimité. La presse étant maintenant muette, le public se figure que le Conseil communal travaille jusqu'après minuit et le nombre des scènes matrimoniales, selon un travail du bureau de statistique, a diminué en trois mois du 37, 5 %.

#### PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

*Le muet qui parle.*

  
Au temps lointain où j'usais mes fonds de culottes sur les bancs de l'école, j'avais appris qu'on appelle « muet » un homme qui ne peut pas parler. J'avais de là conclu qu'un muet est un être déshérité, condamné à un éternel silence.

Les légendes ont la vie longue. Cette idée, je l'ai gardée jusqu'au jour où l'expérience m'a appris qu'il n'en était rien.

C'était l'autre soir, dans un vaste café, l'un des plus courus de notre ville. Nous étions assis, devisant galement entre quelques amis, quand un bruit inconnu attira notre attention. C'était comme une sorte de glapissement, quelque chose qui faisait penser à la fois au vagissement d'un enfant de quelques mois et au bêlement d'une chèvre. Nous nous regardons étonnés, ne sachant que penser de ce gémissement bizarre qui partait de l'autre extrémité de la salle.

Le bruit s'arrêta avant que nous n'ayons pu en déterminer la cause.

Mais bientôt la plainte recommença plus aiguë et plus déchirante encore.

C'en était trop.

Dans l'idée qu'il s'agissait d'un mauvais plaisant, qui s'amusait à imiter des cris d'animaux, l'un de nous, nerveux, s'écria très fort :

— Ah ! mais n'est-ce pas bientôt fini ce potin ? On ne peut donc pas être tranquille ici ?

Le garçon, entendant cette sortie, se précipite :

— Mais, dites donc, lui fis-je, quel est l'imbécile qui hurle pareillement ?

— Excusez, Monsieur, mais c'est un muet qu'on ne peut arriver à faire taire.

BERT-NET.

#### LA COVÁIE

**L**AI a to dé même dein lo mondo dâi dzéins que sont d'extra bornâ; ne fau pas s'hébahi se lè malin sè fotan de leu.

Mè vé vo zein contâ iéna, na tota vretâbla que sè passâia ia on par d'an pè vé lo Monteindro.

Na fenna on pou bedoume avâi mè covâ. Quan lè pudzin furont frou dè la couquellâ, l'allâ démdâia à sa vesena — l'Henriette — coumein failla soigni elliau petitâ bíté. La vesena n'étai

pa à l'hotô, n'iaiav què se n'hommo, lo Ugène, on villho frâti, et on to fin.

— Vo n'ai pa fauta dè vo bailli couson po elliau pudzin, que l'ai de, vo fau d'abor lè laissi alaiti lè trai premi dzo ; l'Henriette vo dera, apré, cein que fau sérâ. Noura gaupa s'ein va ein remachein. De bio savai cein qu'è arreva. Lo troisième dzo, le tracé tzi l'Henriette.

— Ne sè pa que dâo diablio mè pudzin on ; ie crâivon ti lè z'ons apré lè z'autrâs. Lè zé portant laissi alaiti commein voutron Ugène m'a de.

— Eh ! villhe foulâ, l'étai po sè fotrè dè vo ; é te que lè zozi alâiton ?

— Tè boulrai pi po on Ugène, dese la fenna, ma fè crevâ la pe balla portâie dè pudzin qu'on poessé vèrè.

LOUIS A JULES.

#### COIFFURE DE FEMMES

##### DANS TOUS LES TEMPS

###### I

**D**EPUIS que les femmes ne se servent plus de leur chevelure comme de vêtement, elles en ont fait un ornement charmant, disait un chroniqueur français.

Les jolies femmes aiment bien — elles ne sont pas seules à les aimer — leurs cheveux souples et fins, que nous admirons, lorsque tombant sur leurs épaules elles s'en font comme un manteau soyeux, ou encore lorsqu'une main habile les a relevés pour en former des coiffures variées qui donnent tant d'attrait à la physionomie, mais cet amour, cette admiration n'est rien à côté du culte et de la vénération qu'avaient les anciens pour les cheveux.

###### Grecques et Romaines.

Les Grecs et les Romains attachaient à la chevelure une idée superstitieuse, c'est ce qui explique les soins et les honneurs dont elle était l'objet. On les consacrait aux dieux et souvent les autels en étaient couverts.

On jurait « par les cheveux de son épouse » et une boucle de cheveux donnée comme gage d'amour et de fidélité était conservée jusqu'à la mort.

Une longue chevelure était considérée comme une marque de force, une courte comme une preuve de faiblesse et de dégradation : les esclaves avaient la tête rasée.

Les cheveux des femmes étaient le plus souvent plats et contenus par des bandelettes de rubans ou de métal, ou nattés avec des ornements de pierreries, bijoux, etc.

Une autre coiffure consistait, à Athènes, à relever les cheveux sur le haut de la tête en touffe, rappelant les grappes du lierre.

A Rome, on séparait les cheveux des mariées avec une pointe de lance pour leur faire comprendre qu'elles devaient donner naissance à des hommes courageux.

Souvent aussi autour de la tête était une bande de lin ornée de broderies placée sur le front pour le rétrécir et se rajeunir. Pétrone dit que le front bas est un signe de beauté, « le front élevé est un attribut de la vieillesse qui dénude les tempes ». Sur la hauteur du front, l'opinion a quelque peu changé de nos jours.

En attendant le matin qu'elles soient coiffées, les femmes avaient l'habitude de se couvrir la tête d'une vessie pour les conserver propres et en ordre. Nous pourrions pénétrer avec Juvénal et Ovide dans le cabinet de toilette d'une élégante Romaine et en connaître les secrets ; mais cela nous entraînerait trop loin : disons seulement qu'elles connaissaient tous les parfums, tous les onguents, toutes les petites pommades qui servent au maquillage. Pour préserver les étoffes précieuses dont elles s'entouraient le cou, les toiles riches et légères du contact de leurs cheveux fraisement imprégnés d'essences et aussi pour les orner, les femmes se servaient

d'innombrables épingle dont des spécimens nombreux sont conservés dans les musées et dont les têtes artistiquement ciselées, représentaient un simple bouton de métal, un gland, une Vénus nue, un Amour, etc.

Les tours et les perruques étaient fort répandus dans l'antiquité, et les Romaines, qui avaient presque toutes les cheveux noirs, se teignaient avec certaines herbes de Germanie très réputées alors, et les portaient blonds. Les charmantes statuettes de Tanagra nous donnent une idée exacte de la coiffure assez simple de cette époque, mais on remarque qu'elles étaient souvent rousses. Ce qui montre combien la mode des perruques était grande, c'est qu'on en faisait même aux statues de différentes nuances et on les changeait pour les rajeunir.

La poudre de toute nuance servait aussi pour les cheveux vrais ou faux. On cite un empereur romain, Galba, qui à l'aide de poudre d'or avait une chevelure dorée.

Ces modes, à part la chevelure d'or, nous les retrouverons deux mille ans après, sous le Directoire et le Consulat, et la coiffure grecque revient périodiquement.

###### Les Gauloises.

Les Gauloises, nos pères, portaient aussi la longue chevelure, ce qui avait fait donner à notre pays par les Romains le nom de Gaule chevelue. L'idée de supériorité sociale était toujours attachée à la longue chevelure ; on rasait la tête d'un prince que l'on déposait ; le clergé avait les cheveux courts en signe de servitude spirituelle et nos rois étaient appelés *rois chevelus*.

Les femmes portaient les cheveux tantôt en nattes, tantôt relevés sur la tête et retenus par des chaînes d'or et de fer.

###### Au moyen âge.

Pendant toute l'époque que nous appellerons *moyen âge*, les coiffures furent d'une grande variété, allant du cercle d'or antique, de la couronne, de la coiffe la plus simple aux hauts et larges *hennins*.

Jusqu'au milieu du quatorzième siècle, la coiffure en cheveux resta en honneur pour les femmes, toujours sans chignon que le moyen âge ne connaît pas, car on s'appliquait à dégager le cou et les épaules.

Les cheveux étaient divisés en deux à partir de la nuque ; on ramenait ces deux parties sur le haut de la tête de chaque côté, on nattait ensuite et on laissait retomber verticalement devant l'oreille. Le tout surmonté d'une couronne d'or, d'un petit chaperon ou d'une coiffe. Plus tard, on grossit ces nattes par des moyens artificiels et on les fixa en les faisant revenir à leur point de départ, ce qui était plus seyant et supprimait la mobilité des premières nattes qui était gênante.

Telle était souvent représentée Blanche de Castille, l'épouse de saint Louis.

Les cheveux disparurent ensuite.

La coiffe qui semble être la base de toutes les coiffures de cette époque, soit qu'elle cachât complètement les cheveux soit qu'elle fut portée avec des nattes, subit différentes transformations. Mais elle ne paraît pas quitter la tête des femmes, car dans les miniatures où elles sont représentées nues, elles gardent la coiffe.

L'*escouffion* était une carcasse avec bourselets par derrière ressemblant à un coussin, faite en parchemin. Le drap fin qui le garnissait, la soie ou le velours étaient couverts de paillettes d'or et de perles. Les cheveux divisés sur le front étaient flottants dans le dos.

Puis les coiffures montèrent et devinrent la haute cornette appelée *hennin* qui généralement était en forme de pain de sucre et cachait les cheveux. Les riches étaient couverts de velours, de drap d'or, surmontés de joyaux et un voile de mousseline légère s'en échappait : il traînait